



MAITRE D'OUVRAGE :



Côte d'Opale

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

35 RUE DESCARTES
62 100 CALAIS

Tél.: 03.21.46.84.57
ag623@assurance-maladie.fr

**Accords-cadres à bons de commande
de fournitures et de services
ACHAT, LIVRAISON, INSTALLATION ET MONTAGE DE
MOBILIER pour le site de la cpam de calais**

DCE	REGLEMENT DE CONSULTATION
------------	----------------------------------

Date limite de remise des offres :

Vendredi 23 juillet 2026 à 18h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET INTERVENANTS	3
1.1 : MAITRISE D’OUVRAGE.....	3
1.2 : MAITRISE D’ŒUVRE.....	3
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - MODE DE CONSULTATION	3
2.2 – REPARTITION EN LOTS ET FRACTIONNEMENT DES TRAVAUX	3
2.3 - MODALITES D’ATTRIBUTION	3
2.4 – DUREE DU MARCHÉ.....	4
2.5 – VARIANTES ET OPTIONS	4
2.6 - NATURE DES PRIX	4
2.7 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.8 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 3 – RETRAIT OU REMISE DES DOSSIERS DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES	6
ARTICLE 5 – CRITERES D’ATTRIBUTION - JUGEMENT DES OFFRES	7
ARTICLE 6 – PHASE DE NEGOCIATION	7
ARTICLE 7 – DISPOSITIONS PARTICULIERES	8
ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET INTERVENANTS

Le projet consiste en l'achat, la livraison, l'installation et le montage de mobilier pour les services de la CPAM de Calais.

1.1 : Maîtrise d'ouvrage

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE COTE D'OPALE

35 rue Descartes

62 100 CALAIS

Tél.: 03.21.46.84.57

@ : ag623@assurance-maladie.fr

1.2 : Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sur ce chantier est assurée par la société MV2 Architectes (mandataire).

ARCHITECTE

- Désignation	MV2 ARCHITECTES.
- Désignation complémentaire	Philippe MARGUIER et Guillaume WATTEL.
- Adresse	118, rue Solférino
- Code postal - Ville	59800 LILLE.
- Téléphone	06 25 40 61 84
- Email	mv2@mv2architectes.com

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Mode de consultation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.2 – Répartition en lots et fractionnement des travaux

Les travaux sont répartis en 3 lots comme suit :

LOTS	DESIGNATION	MINIMUM	MAXIMUM
1	Lot mobilier de bureau	Non réglementé	Non réglementé
2	Lot agencement	Non réglementé	Non réglementé
3	Lot fauteuil dentaire	Non réglementé	Non réglementé

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

2.3 - Modalités d'attribution

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un groupement.

Un même opérateur économique peut faire partie de plusieurs groupements. Cependant, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En cas de groupement, l'un des opérateurs économiques membres du groupement est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire. Il représente l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement.

2.4 – Durée du marché

La durée du contrat est de 4 ans à compter de sa notification.

La délivrance de l'OS travaux se fera au plus tard le 1 Septembre 2026.

2.5 – Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'y a pas d'options demandées au présent marché.

2.6 - Nature des prix

Le marché est passé sur la base de prix unitaires indiqués à l'acte d'engagement.

2.7 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres à l'intérieur duquel la notification pourra intervenir est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence. Au-delà de ce délai, les candidats ne seront plus tenus par leur offre.

2.8 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 (cinq) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Si un candidat remarque une erreur dans le dossier de consultation des entreprises, il doit en informer la maîtrise d'ouvrage, il devra faire part, via la plateforme PLACE, de toutes observations concernant le cahier des charges avant la remise de son offre, notamment sur les impossibilités techniques qu'il pourrait y déceler, les incompatibilités avec les utilisations envisagées, les incohérences, afin que celles-ci soient immédiatement rectifiées auprès des autres entreprises candidates.

En aucun cas les dites observations ne doivent être portées directement sur les documents contractuels.

ARTICLE 3 – RETRAIT OU REMISE DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Retrait :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site officiel des marchés publics <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Cependant le dossier de consultation peut être adressé gratuitement, par courriel, aux candidats en faisant la demande à l'adresse suivante : ag623@assurance-maladie.fr

Remise des dossiers :

« Le candidat remettra sa candidature et son offre obligatoirement par voie électronique.

Les plis devront être déposés sur la plateforme des marchés publics

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.

Il appartient aux candidats de vérifier qu'ils disposent bien de l'intégralité des documents de la consultation, dans leur version éventuellement modifiée, pour établir leur réponse.

Le dossier électronique devra comporter :

- Un fichier relatif à la candidature ou un répertoire contenant les fichiers dans le(s)quel(s) il devra y avoir les pièces administratives ou attestations correspondantes citées ci-dessus sous format PDF ou similaire pouvant être lu par des logiciels courants.
- Un fichier ou un répertoire contenant les fichiers relatif(s) aux éléments de l'offre pouvant également être lus par des logiciels courants.

Ne pourront pas être ouverts :

- les plis remis ou dont la réception est effectuée après la date et l'heure limites fixées au présent règlement,
- les plis électroniques qui ne sont pas insérés sur le site visé ci-dessus et sur la procédure correspondante.

Plateforme de retrait du DCE et de remise des offres : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Les signataires pourront utiliser les certificats et la signature de leur choix sous réserve de sa conformité aux normes du référentiel général d'interopérabilité et au référentiel général de sécurité électronique facilitant la signature multiple ou la signature en dehors de la plateforme de l'acheteur public (conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics).

Il est rappelé aux candidats qu'une signature scannée ne constitue pas une signature électronique

Une liste des certificats de signature électronique est disponible à l'adresse suivante :

www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats

**Les formats de fichier pouvant être utilisés par les candidats sont les suivants :
pdf, rtf, doc, xls, ppt, tif, zip**

Le niveau minimum de sécurité est le niveau () du RGS**

Un anti-virus sera déclenché à l'ouverture des plis.

La vérification de l'absence de virus est à la charge du candidat au moment de la transmission de son offre.

L'accès à la plate-forme d'hébergement sera clôturé à l'échéance du délai de remise des offres.

Production d'une copie de sauvegarde :

Parallèlement à l'envoi électronique, le candidat peut effectuer à titre de copie de sauvegarde, une transmission supplémentaire sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli scellé comportera dans ce cas obligatoirement le numéro du marché et la mention « copie de sauvegarde ». Elle ne pourra toutefois être prise en considération que si elle est parvenue au Pouvoir Adjudicateur avant la date limite de remise des offres.

Le pli contenant la copie de sauvegarde, s'il y en a un, devra être déposé ou envoyé en recommandé avec avis de réception chez la maîtrise d'ouvrage. »

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats sont informés que l'administration souhaite conclure le marché en Euro (€).
Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux, sous peine de rejet de leur offre :

PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE :

Justifications relatives aux capacités et qualités du candidat (financières, techniques et professionnelles) ainsi que la régularité de la situation fiscale et sociale, à savoir :

- o Une lettre de candidature (DC 1) dûment complétée et signée, en cas de groupement, facultatif ;
- o Le formulaire DC2 complété, daté et signé, ou équivalent, facultatif ;
- o Le formulaire NOTI2 (état annuel des certificats reçus) complété, ou les certificats fiscaux et sociaux pour une situation au 31 décembre 2019, facultatifs ;
- o Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois, facultatif ;
- o En application de l'article 48 du décret n° 2016-360 une attestation sur l'honneur (cf. modèle joint au présent dossier de consultation) ;
- o Un extrait K-bis, ou carte d'enregistrement au répertoire des métiers, ou équivalent pour les candidats établis hors de France, facultatif ;
- o Les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L620-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- o Moyens humains et matériels de l'entreprise ;
- o Eléments permettant de juger des capacités financières, techniques et professionnelles du candidat ;
- o Références de travaux similaires

Dans le cas où le candidat produit une attestation sur l'honneur :

Lorsque le choix du candidat sera fait, le candidat retenu devra à compter de la réception de la demande de l'administration, fournir la copie des attestations fiscales et sociales pour une situation au 31/12/2019, ou l'imprimé NOTI2 (état annuel des certificats reçus), ainsi que la ou les attestation(s) d'assurance décennale et civile couvrant la période de chantier.
A défaut, le candidat ne sera pas retenu.

Les formulaires DC et NOTI peuvent être téléchargés sur le site internet suivant :
<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/formulaires-a-telecharger-0>

PIECES RELATIVES A L'OFFRE :

L'offre du candidat comprendra **obligatoirement** :

- o L'acte d'engagement complété, daté et signé ; et ses éventuelles annexes,
- o Le bordereau de prix unitaire (BPU), complété en format **EXCEL ET PDF**, daté et signé par lot
- o L'attestation d'acceptation sans réserve des documents d'appel d'offres complétée et signée
- o Le mémoire technique de l'entreprise comprenant :
 - ☐ Références similaires
 - ☐ Les fiches techniques des mobiliers proposés
 - ☐ Note d'organisation
 - ☐ Planning

TRES IMPORTANT :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls pourront être pris en considération les plis reçus dans **les conditions prévues à l'ordonnance n° 2015-899 et au décret n° 2016-360 régissant les marchés publics** et au présent règlement et contenant des dossiers complets et signés par une personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise ainsi qu'une offre conforme à l'objet du marché répondant exclusivement à la nature et à l'étendue des besoins à satisfaire.

ARTICLE 5 – CRITERES D'ATTRIBUTION - JUGEMENT DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères et sous-critères pondérés et énoncés ci-dessous :

LOT	Pour la totalité des lots	
	Valeur Technique	
	Qualité et durabilité des matériaux proposés	20,00%
	Equivalence par rapport au mobilier prescrit	20,00%
	Délais d'approvisionnement Délais de livraison Capacité logistique	20,00%
	Total valeur technique	60,00%
	Prix	40,00%

Pour la détermination de la note du critère prix, il sera appliqué la formule suivante :

Montant de l'offre la plus basse x pondération

Montant de l'offre analysée

Chaque sous-critère de la « valeur technique » sera noté sur une échelle allant de 0 à 10 :

- 0 Aucun élément
- 2,5 Qualité faible
- 5 Qualité moyenne ou généraliste
- 7,5 Bonne qualité
- 10 Excellente qualité

Le non-respect du délai global rend l'offre non recevable.

ARTICLE 6 – PHASE DE NEGOCIATION

Il n'y aura pas de négociation sur le présent appel d'offre.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les candidats désirant présenter une offre sont tenus par le caractère confidentiel des informations qui pourraient être fournies dans les dossiers retirés et s'interdisent donc de les divulguer ou d'en faire un usage autre que celui pour lesquelles elles sont prévues.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront passer par la plateforme numérique PLACE.

La date limite pour poser des questions via la plateforme est fixée au 10/7/26 et la date limite des réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage est fixée au 16/7/26.